



## *PAS' partout du 18 novembre*

### Sommaire :

Informations urgentes : vœux de zone, mouvement interdépartemental

La Direction d'école sur la sellette !

### **Informations urgentes :**

1) Nous vous rappelons que toute personne nommée à titre définitif sur son **vœu de zone 3, 4 ou 5 peut demander à passer à titre provisoire**. Cette demande doit impérativement être faite **avant le 31/12/2016** par courrier adressée à la DASEN sous couvert de l'IEN (voie hiérarchique normale).

2) De même, tout enseignant nommé à titre provisoire dans les circonscription de **Vienne 1, 2 ou Pont de Cheruy peut demander à passer à titre définitif**. Attention, ce n'est possible que si le poste était vacant à l'issue de la première phase du mouvement donc impossible pour une ouverture de classe postérieure au mouvement ou un poste libéré après la 1ère phase.

#### **3) Le Mouvement inter-départemental :**

Le serveur est ouvert depuis aujourd'hui **jeudi 17/11 à midi et jusqu'au mardi 6/12 à 12h**.

Les **règles restent inchangées** excepté pour les demandes simultanées de détachement et de changement de département ainsi que pour les mutations en école européenne.

Attention, toute demande faite nécessitera d'être **confirmée entre le 7 et le 19 décembre**. N'oubliez pas de le faire sinon votre demande sera annulée !

Rappel : la phase d'inéat-exéat n'est qu'une phase complémentaire au mouvement départemental et ne concerne que les personnels ayant déjà participé à ce mouvement sauf situation très particulière.

### **La direction d'école sur la sellette !**

En effet, **tout est fait pour que la fonction ne soit plus compatible avec l'exercice en classe :**

- la charge administrative est telle que beaucoup de directeurs/directrices n'ont plus assez de temps pour **assurer le fond de leur fonction : animation de l'équipe**, impulsion de projets, coordination pédagogique etc. Or toutes ces tâches ne brillent pas par l'évidence de leur utilité.
- la charge administrative nécessite souvent la clé OTP du directeur **empêchant toute répartition des tâches au sein de l'équipe enseignante**

- l'impossibilité d'exercer la direction à temps partiel laisse des écoles avec des directions vacantes à l'issu du mouvement et des collègues non formés et non volontaires sont nommés **directeurs intérimaires à leurs corps défendant**. Cette année encore, plusieurs collègues dans cette situation ont été arrêtés médicalement.

#### Officiellement une fonction mais pratiquement un statut :

- On demande au directeur d'école de « piloter » une école comme s'il en était le chef. Les IEN somment les directeurs d'intervenir à tous les niveaux dans l'organisation pédagogique et d'imposer des **fonctionnements** sans qu'ils soient construits par les équipes enseignantes. **Le conseil des maîtres n'est plus souverain.**
- Le directeur doit à présent **intervenir sur le Livret Scolaire des élèves** (à plusieurs reprises pour le LSUN) comme un chef d'établissement de collège ou lycée.

#### Où l'administration veut-elle en venir ?

Comme nous vous l'avions écrit dans notre journal n°156 en janvier dernier, le projet d'une **réforme de la fonction de direction** est d'actualité. La **circonscription est remise en question** également et l'hypothèse la plus probable est un **rattachement des écoles au collège de secteur**. Le **principal du collège serait donc notre supérieur hiérarchique**. Il aurait un adjoint responsable des écoles et les grosses écoles auraient un référent. L'autre hypothèse, c'est la constitution d'EPEP regroupant éventuellement plusieurs écoles sous l'autorité d'un chef d'Établissement. Dans les deux cas, l'IEN serait responsable de l'aspect pédagogique (comme les IPR actuellement) et aurait en charge une plus grande circonscription. Toute la partie administrative gérée actuellement par les circonscriptions serait gérée au niveau départemental ( DSDEN ).

[Lire l'article "La fin de l'école communale ?" sur notre site](#)

**Le PAS est totalement opposé à une telle réforme car elle supprime toute liberté décisionnelle au conseil des maîtres et nous place sous l'autorité d'un chef d'établissement.** Nous tenons à l'aspect « artisanal » de notre métier, à notre liberté pédagogique et à la proximité. Les liens avec les partenaires locaux sont essentiels pour soutenir une pédagogie proche du milieu local des élèves.

Il ne faut pas attendre que la réforme soit en route, il faut s'organiser dès à présent pour résister !

#### Résister, c'est sur tous les fronts :

- contre le **pilotage imposé** (particulièrement flagrant pour le dispositif PDMQDC)
- contre le **Livret Scolaire Unique Numérique**
- contre la **fermeture des petites écoles**, même déguisée par la « convention de ruralité »
- contre le **pilotage par le principal du collège de ce nouveau cycle 3** : **CM1-CM2-6ème.**

This email was sent to \*|EMAIL|\*  
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)  
\*|LIST:ADDRESSLINE|\*

\*|REWARDS|\*